



VILLE DE VEMARS

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Face à l'ampleur de la prolifération des chats errants sur l'ensemble de notre commune, j'ai signé **une convention avec une Association de protection des animaux** :

Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, seront capturés et confiés aux bons soins d'un vétérinaire lié à la ville afin d'être stérilisés puis relâchés dans ces mêmes lieux.

Grâce à la stérilisation, le cycle de reproduction serait brisé et les populations de chats abaissées de façon ETHIQUE, solution bien moins coûteuse car plus efficace à long terme que L'EUTHANASIE.

Les opérations se déroulent donc dans les meilleures conditions et les animaux ne sont relâchés qu'une fois parfaitement rétablis.

Nous vous rappelons aux propriétaires de chats que tous les chatons nés à partir du 1^{er} novembre 2017 doivent obligatoirement être identifiés et stérilisés.

N'hésitez pas à avertir nos services si vous apercevez des chats errants en indiquant les lieux où ils ont été vus au 01 34 68 33 40

Le Maire,



Frédéric DIDIER.